

Installation du comité local d'aide aux victimes (CLAV) du Gers



Installation du comité local d'aide aux victimes (CLAV) du Gers

Madame la Préfète du Gers et Mme le Procureur de la République ont installé le jeudi 18 octobre 2018 le comité local d'aide aux victimes.

L'efficacité de la politique d'aide aux victimes est une préoccupation majeure du Gouvernement.

Le CLAV est chargé à l'échelon local du suivi de la prise en charge des victimes d'acte de terrorisme, d'accidents collectifs, d'événements climatiques majeurs ou d'infractions pénales et ce dans le cadre des orientations nationales.

Cette instance regroupe, sous l'autorité conjointe de la Préfète et du Procureur de la République, des services de l'État, des associations de victimes et d'aide aux victimes, des représentants de collectivités territoriales, des représentants d'organismes sociaux.

Véritable instance de coordination, le comité garantit l'efficacité des dispositifs d'accompagnement des victimes résidant dans le département en structurant et en animant le réseau des acteurs compétents pour la mise en œuvre des droits accordés aux victimes. Il s'assure de la prise en compte de leur situation en facilitant leur information, orientation et prise en charge individuelle. Il est la concrétisation de l'action de l'État en matière de protection et d'accompagnement des victimes.

Cette réunion d'installation a permis d'échanger sur le rôle de chacun des acteurs et de préciser les travaux à mener pour favoriser cette coopération notamment l'élaboration, avant juin 2019, d'un schéma local d'aide aux victimes.